



CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Compte rendu de la session plénière

16 novembre 2018

Table des matières

Synthèse	3
Introduction par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.....	4
Débat sur le projet de loi portant sur le développement et la solidarité internationale.....	6
Contributions des membres du CNDSI	7
1. Orientations, priorités et moyens de la politique.....	8
<i>Des orientations stratégiques.....</i>	8
<i>Des priorités claires</i>	8
<i>Des moyens rehaussés</i>	8
2. Pilotage et cohérence des politiques.....	10
<i>Un pilotage politique renforcé.....</i>	10
<i>Une cohérence accrue des politiques publiques</i>	10
3. Dimension partenariale et politique	11
<i>Construire les bases d'une véritable politique partenariale impliquant les acteurs de la société civile dans toute leur diversité</i>	11
<i>Mieux impliquer les sociétés civiles des pays partenaires.....</i>	11
<i>Renforcer l'efficacité de l'aide publique au développement par une meilleure mobilisation des acteurs du terrain et de la recherche</i>	11
4. Évaluation des résultats et transparence	13
<i>Une politique plus fortement évaluée par ses parties prenantes</i>	13
ANNEXE I - Calendrier des consultations dans le cadre de la future loi.....	15
ANNEXE II - Liste des participants.....	16

Synthèse

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a réuni une session extraordinaire du CNDSI dédiée au projet de loi portant sur la politique de développement et de solidarité internationale. Il a réaffirmé l'ambition de la France d'entériner la trajectoire financière vers les 0,55 % du revenu national brut (RNB) consacrés à l'APD et d'en préciser les différentes étapes d'ici 2022. Il a insisté sur l'importance de renforcer la dimension partenariale de notre politique.

Les membres du CNDSI sont revenus sur des points importants à faire valoir dans la nouvelle politique de développement et de solidarité internationale de la France. En premier lieu, notre politique devrait se fonder sur le principe de partenariats équitables plutôt que celui d'aide et d'assistance. Ensuite, la réaffirmation des priorités de notre politique de développement (respect des droits humains, lutte contre le changement climatique, lutte contre les inégalités et la pauvreté), ainsi que le renforcement de la cohérence des politiques publiques avec le développement, ont été demandés par les membres du CNDSI ; ceux-ci souhaitent une clarification du pilotage du dispositif et une meilleure articulation des canaux bilatéraux et multilatéraux. Ils ont aussi mis l'accent sur l'importance de rendre cette politique réellement partenariale, en associant aussi bien les ONG, les fondations, les organisations syndicales, les acteurs de l'enseignement et de la recherche, les collectivités territoriales et les entreprises, de France comme des pays partenaires, à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de développement. L'État doit être à l'écoute des citoyens, notamment de la jeunesse, et de jouer un rôle accru dans la sensibilisation aux enjeux de développement, notamment par un renforcement de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et du volontariat. Plusieurs membres du CNDSI ont appelé au renforcement de la redevabilité de cette politique, en particulier à travers l'Observatoire des politiques de développement, et à une meilleure évaluation des résultats.

Le directeur du développement durable, a indiqué les grands chapitres qui devraient constituer le projet de loi :

1. grandes orientations ;
2. programmation des crédits ;
3. pilotage du dispositif ;
4. partenariats ;
5. opérateurs
6. redevabilité-transparence-évaluation.

Les organisations de la société civile (OSC) ont proposé d'ajouter un chapitre sur la cohérence des politiques publiques et un autre sur la sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement.

Introduction par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



« Notre politique de développement et de solidarité internationale est sur le point de franchir un cap historique », a affirmé Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, en ouverture de la session extraordinaire du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDIS) du 16 novembre 2018 .

Il a rappelé que c'était dans une conjoncture internationale marquée par un mouvement de contestation du multilatéralisme et par la généralisation d'un repli sur soi que la France entendait porter une **nouvelle ambition pour le développement et la solidarité internationale**.

Qu'il s'agisse du terrorisme, du changement climatique, des inégalités ou encore des crises de sécurité, le ministre a réaffirmé que les défis auxquels la France devait aujourd'hui faire face appellent une réponse d'ensemble, précisée par une politique renouvelée de développement aux priorités claires et assumées et assise sur des moyens renforcés et une méthode repensée. Cela s'inscrivait dans les engagements du président de la République faisant de l'aide publique au développement (APD) l'une des priorités de son quinquennat, avec **un objectif de 0,55 % du RNB en 2022**. Grâce à ces moyens nouveaux, le ministre entend porter une action plus efficace, plus proche du terrain et des populations, au moyen d'une méthode renouvelée. Cette nouvelle manière de faire s'appuiera sur une **meilleure articulation des secteurs d'intervention et des différents acteurs concernés**, une **meilleure association des partenaires de la France** - institutions multilatérales, États, collectivités locales, OSC, entreprises, acteurs du volontariat, représentants du milieu de la recherche – pour participer à ce changement. À l'image du One Planet Summit, dont l'idée avait été lancée par le président de la République, ou du Forum de Paris sur la paix, les grandes initiatives françaises étaient désormais conçues comme des moments d'échange entre acteurs étatiques et non étatiques.

Jean-Yves Le Drian a rappelé que les grandes orientations de la politique de la France seraient repensées avec un renforcement de la part bilatérale de l'action de coopération dès 2019 et une **plus grande concentration des moyens d'action sur des pays prioritaires** -avec deux tiers du milliard d'autorisations d'engagements additionnels pour les dons projets de l'Agence française de développement (AFD) dirigés vers les 19 pays prioritaires de la France. Contrairement à la LOP-DSI de 2014, la nouvelle loi intègrera un volet programmation et précisera les différentes étapes de la trajectoire de l'APD française.

Jean-Yves Le Drian a souligné que les objectifs fixés seraient en cohérence avec les cadres multilatéraux de 2015 (triptyque d'Addis-Abeba, Agenda 2030 et accord de Paris) et avec le Consensus européen de développement.



Le ministre a insisté sur le fait que la **dimension partenariale serait au cœur de la politique de la France**. Le renforcement du rôle des acteurs, en particulier des OSC, la place de l'engagement citoyen, en particulier de la jeunesse, et le rôle des collectivités territoriales dans l'action extérieure y seraient rappelés, de même que l'implication des pays partenaires. Le ministre a assuré que le **pilotage de l'aide française serait renforcé** au service des priorités géographiques et thématiques de la France. Cette politique visera également **plus de transparence et de redevabilité** et prévoira le **renforcement de l'évaluation de l'aide française**.

Il a annoncé qu'un document-cadre, formulant la vision française à long terme en matière de développement, serait annexé à la loi. Ce document stratégique unique reprendrait en particulier les grandes orientations et grandes priorités fixées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 : la lutte contre la pauvreté, le climat et la biodiversité, le traitement des crises et des fragilités, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éducation et la jeunesse, la santé.

Débat sur la future loi portant sur le développement et la solidarité internationale

La session extraordinaire du CNDSI s'inscrivait dans la continuité d'un travail de réflexion engagé avec les représentants de la société civile depuis le Forum national pour une politique de développement renouvelée, tenu en février 2018 en format CNDSI élargi, qui avait permis de faire un premier bilan de la LOP-DSI de juillet 2014.

Les membres du CNDSI ont ensuite été associés à la réflexion menée par le député Hervé Berville dans le cadre de la mission sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale française qui lui avait été confiée par le Premier ministre en février dernier. Ses propositions, nourries des avis des OSC recueillis aussi bien en France que dans les pays du Sud, ont fait l'objet d'un débat au CNDSI lors de la session du 23 octobre 2018, présidée par le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne. Cette session a permis de recueillir les avis sur les 36 propositions ambitieuses du député, en sa présence.



Outre le rapport du député Hervé Berville, plusieurs contributions et propositions de réforme de la politique de développement française ont été publiées pour contribuer à la réflexion globale (les rapports des députés Bérengère Poletti et Rodrigue Kokouendo ; le rapport du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la revue par les pairs de la politique de développement française).

Enfin, un questionnaire de consultation a été largement diffusé auprès des acteurs de la société civile, des collectivités territoriales et de représentants de la société civile des pays récipiendaires afin de recueillir leurs propositions et nourrir la future loi d'orientation et de programmation en amont de la session extraordinaire du CNDSI. Une quarantaine de réponses ont été reçues, ce qui représente une participation de plus de 400 structures, en comptabilisant les groupements d'organisations. Cette consultation électronique a permis de contribuer à la définition des grands axes du futur projet de loi et d'orienter les discussions en session plénière du CNDSI le 16 novembre.

Contributions des membres du CNDSI

Plusieurs membres du CNDSI ont remis en cause le vocabulaire utilisé pour parler de coopération au développement : Pierre Jacquemot, du GRET, a notamment insisté sur **l'importance d'un changement de vocabulaire, en préférant le terme partenariat à ceux d'aide et d'assistance**. Le ministre a réagi favorablement, en réaffirmant l'ambition de la France de faire preuve d'audace notamment en termes de communication.

Par ailleurs, les membres du CNDSI ont réagi positivement aux six grands chapitres envisagés pour le projet de loi par Cyrille Pierre, directeur du développement durable :

1. grandes orientations ;
2. programmation des crédits ;
3. pilotage du dispositif ;
4. partenariats ;
5. opérateurs ;
6. redevabilité-transparence-évaluation.

Certains membres du CNDSI ont proposé d'ajouter un chapitre sur la cohérence des politiques publiques (Philippe Jahshan, Coordination SUD) et la sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement (Jean-Marc Delauney, Éducasol).

1. Orientations, priorités et moyens de la politique

Des orientations stratégiques

Philippe Jahshan, président de Coordination Sud, a souhaité une définition par la loi d'**objectifs clairs de l'APD** : celle-ci devrait être consacrée au rééquilibrage des inégalités liées à la mondialisation, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, au respect des droits de l'homme et ne pas être conditionnée à des fins de développement économique ou de gestion des migrations. En réponse, le ministre a rappelé **le principe de non-conditionnalité de l'aide** : l'allocation des moyens ne devait pas dépendre de la mise en place de réformes par les États des pays bénéficiaires.

En outre, Corinne Mares, représentante de Force ouvrière, a plaidé **pour que la question du lien entre les migrations et le développement soit abordée dans la loi**, dans le sens des travaux du CNDSI à ce sujet (pour rappel, un groupe de travail du CNDSI « Migrations et développement » a permis de formuler des recommandations, consultables [ici](#)).

Des priorités claires

Peggy Pascal, de CCFD-Terre solidaire, et Geneviève Tardieu, d'ATD Quart monde, se sont exprimées sur la nécessité de faire des **droits humains**¹ une priorité, et de fonder la politique d'APD de la France sur une approche par les droits qui inclue les droits humains. Peggy Pascal s'est prononcée pour que **la lutte contre la faim, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre l'accaparement des terres et la transition écologique** soient également reconnus.

La **sécurité alimentaire et l'accès à l'eau et l'assainissement** pourraient également constituer des priorités de la politique de développement (Peggy Pascal, de CCFD-Terre solidaire, Emmanuel Poilane, du Centre de recherche et d'information pour le développement [CRID]). Il était aussi important que **le genre et les droits de la santé sexuelle et reproductive** soient valorisés (Lucie Daniel, d'Équilibres et Populations) et des efforts devraient être poursuivis sur cette thématique, notamment au Sahel.

« Nous voulons que les débats sur la loi prennent en compte la question des droits humains et celle des enjeux environnementaux qui sont pour nous des priorités : la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que l'implication de la société civile locale apporteront des réponses fondamentales aux problèmes mondiaux si nous nous basons sur l'historicité de l'aide. »

Soukeyna Ndiaye Ba

Ancienne ministre de la Coopération décentralisée et de la Planification régionale du Sénégal et présidente de Fdea Microfinance, au nom du collège international du CNDSI



Des moyens rehaussés

Les ONG ont émis plusieurs revendications sur la programmation financière : Philippe Jahshan a relayé le souhait du collège ONG de fixer dans la loi une trajectoire de l'aide à **horizon 2025** vers la cible de 0,7 % du RNB, tandis que Cécile Duflot, directrice d'Oxfam France, a appelé à la mise en place d'une **trajectoire ambitieuse dès le début du quinquennat**, afin de garantir l'atteinte des 0,5 % du RNB en APD en 2022.

¹ Le recours à la terminologie de « droits humains » plutôt que « droits de l'homme » a été défendu par Lucie Daniel, d'Équilibres et Populations. Le ministre a rappelé qu'il soutenait cette dénomination comme en atteste la stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur les droits humains et le développement lancée le 10 décembre 2018.

Face à cette inquiétude des ONG quant à la concrétisation de la trajectoire annoncée, le ministre a rappelé les engagements ambitieux pris. En outre, il s'est prononcé en faveur du **doublment des moyens alloués aux fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)** qui seront mis en œuvre par les ambassades et permettront d'accroître leur réactivité face aux défis auxquels elles sont confrontées.

Une autre préoccupation est celle de la budgétisation de la taxe sur les transactions financières (TTF) (Cécile Duflot, Oxfam). Le collège des ONG a demandé à ce que **la TTF soit entièrement affectée au FSD, et non à l'AFD** qui ne décaissait pas suffisamment ces fonds.

« Nous saluons les engagements pris. Mais nous ne pourrions réellement nous réjouir que quand ces engagements seront décaissés sur le terrain. En effet, les fonds de 270 millions (d'euros) issus de la TTF 2018 n'ont pour l'instant été décaissés par l'AFD qu'à hauteur de 55 à 80 millions (d'euros). L'argument majeur pour la budgétisation qui nous a été apporté est la difficulté des capacités d'absorption des fonds issus de la TTF versés à l'AFD. Or, les ONG françaises se limitent, car c'est un gros travail que de faire des propositions : sur 147 millions d'euros de projets déposés auprès de l'AFD, seulement 84 millions ont été financés, et 55 à 80 millions décaissés. Sortons du débat et, pour respecter les engagements du président, décidons que l'intégralité de la TTF non budgétée soit directement affectée au FSD (Fonds de solidarité pour le développement), ce qui permettrait d'allouer les moyens aux priorités du gouvernement. »



Cécile Duflot

Directrice générale d'Oxfam France

Le dispositif I-OSC, a expliqué Rémy Rioux, a d'ores et déjà fait l'objet d'une planification de 84 millions d'euros, correspondant à un doublement des financements.

Le collège des ONG a demandé **l'affectation de l'intégralité des recettes issues de la TTF à l'action française de développement et de solidarité internationale** ; Philippe Jahshan a souligné la nécessité de garder le principe de la taxe additionnelle.

Le ministre a réaffirmé à ce propos sa volonté de **simplifier l'architecture financière du développement** : le programme budgétaire 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » devrait être totalement affecté aux dons, le 110 « Aide économique et financière au développement » aux prêts, et les produits de la TTF et de la taxe sur les billets d'avion (TSBA) aux projets multilatéraux financés par le FSD. Il faudrait cependant, selon Rémy Rioux, que des moyens plus généraux soient destinés au financement des objectifs de développement durable (ODD), au-delà de l'APD.

Lucie Daniel, d'Équilibres et Populations, a demandé que soient reprises dans la loi les préconisations européennes sur le genre en termes de financement : elle a relayé le souhait du collège des ONG que **85 % de l'aide soient consacrés au genre de façon spécifique ou transversale**.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, il était indispensable selon Geneviève Sevrin, de Cités unies France (CUF), qu'un article de la loi prévoyant **qu'une sortie du plafond autorisé d'augmentation de 1,2% des dépenses en matière de coopération internationale du budget de fonctionnement des collectivités territoriales**, sous peine de faire disparaître les actions de coopération décentralisée. Par ailleurs, les **budgets des collectivités territoriales pourraient être bâtis autour des enjeux des ODD**. Sur le plafonnement du budget, **le ministre s'est dit prêt à s'efforcer de lever le verrou**.

Enfin, la France pourrait décliner sa **programmation budgétaire pays par pays**, en cohérence avec les priorités des pays partenaires et la trajectoire de développement dans laquelle ils souhaitent s'inscrire : selon Julie Vaille (IDDRI), cette démarche permettrait de passer de la logique de l'offre à celle de la demande.

2. Pilotage et cohérence des politiques

Un pilotage politique renforcé

Philippe Jahshan a insisté sur la nécessité de refonder le pilotage actuel de notre politique en l'asseyant sur **quatre piliers : le politique, le financier, le technique et le non-étatique**. Il a par ailleurs souligné la nécessité de renforcer l'articulation entre l'action bilatérale et multilatérale de la France et d'avoir une meilleure connexion entre les objectifs de notre politique et ses instruments, grâce à des stratégies pays ou au document-cadre en cours d'élaboration. Pour ce faire, Pierre Jacquemot, président du Groupe Initiatives, a insisté sur la nécessité de **réinstaurer un cadre de dialogue entre les ambassades** et leurs partenaires locaux sur la politique de développement et de solidarité internationale.

Une cohérence accrue des politiques publiques

La cohérence des politiques publiques a été évoquée par les membres du CNDSI comme devant être prise en compte à plusieurs niveaux :

- la politique de développement et de solidarité internationale devait être cohérente avec les **cadres européens et internationaux** dans lesquels la France est engagée ;
- toutes les politiques publiques nationales devaient être en **cohérence avec les ODD et les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale**.

Selon Peggy Pascal, du CCFD- Terre solidaire, la nouvelle loi devra être adossée au cadre des ODD et faire référence aux différents traités européens et internationaux, en particulier : **le traité de Lisbonne, le traité sur l'évasion fiscale, l'accord de Paris**. Elle devrait par ailleurs s'aligner sur **les principes directeurs onusiens sur les droits humains et les entreprises** (Geneviève Tardieu, d'ATD Quart Monde). Ghislaine Hierso, du FORIM, a aussi préconisé la reconnaissance des ODD dans la loi.

Par ailleurs, dans le cadre de cette cohérence au service du développement, Marie Trelu-Kane, membre du Conseil économique social et environnemental (CESE), a insisté sur l'importance de **doter la France d'une véritable politique de lutte contre l'évasion fiscale et de renforcer les administrations locales**. Sur ce point, des équipes de l'administration pourraient être envoyées sur le terrain pour améliorer la collecte des ressources publiques par leurs homologues des pays partenaires ; Expertise France pourrait être ainsi mobilisé. Sur la mobilisation des ressources domestiques par les pays partenaires la France pourrait, selon Peggy Pascal, plaider en faveur de la mise en place au niveau onusien d'un **mécanisme de réduction des dettes des pays partenaires**.

3. Dimension partenariale et politique

Construire les bases d'une véritable politique partenariale impliquant les acteurs de la société civile dans toute leur diversité

Philippe Jahshan a rappelé que, pour rendre la politique de la France réellement partenariale, il était nécessaire que les acteurs de la société civile puissent être impliqués aussi bien dans sa conception que dans sa planification et sa mise en œuvre. De nombreux acteurs de la société civile gagneraient à être davantage impliqués.

Les **relais syndicaux**, d'une part, avaient une place importante dans la conception et la mise en œuvre de la politique de partenariats et de solidarité internationale, et leur rôle devrait être renforcé dans la nouvelle loi (Catherine Houlmann, du CFE-CGEC, et Corinne Mares, de Force ouvrière).

Les **collectivités territoriales**, d'autre part, gagneraient à être davantage mobilisées du fait de leur connaissance fine des acteurs et des problématiques du terrain. Il était important que leur rôle et leur capacité de mise en réseau soit renforcée : Geneviève Sevrin, de CUF, a plaidé pour la mise en place de consortiums de collectivités locales autour d'un projet ou d'une thématique, à l'image de l'initiative menée sur le Sahel. Le ministre a souscrit à ces propositions.



Comme cela a été rappelé par Elisabeth Barbier, de l'IRD, l'implication des **fondations** dans la politique de partenariats et de solidarité internationale était par ailleurs nécessaire et devrait être encouragée.

En outre, pour mobiliser toutes ces parties prenantes au service des objectifs de la politique de développement, la **responsabilité sociétale des acteurs du privé comme du public** devra être davantage reconnue et mise en valeur dans la nouvelle loi (Geneviève Tardieu, ATD Quart monde).

Mieux impliquer les sociétés civiles des pays partenaires

L'État devait également faire des **progrès en matière d'implication et de soutien des sociétés civiles des pays du Sud** (Peggy Pascal, du CCFD-Terre solidaire), qui étaient souvent indépendantes du pouvoir politique en place et qui, à ce titre, étaient doublement pénalisées (collège des personnalités étrangères). Cela permettrait également de **mieux équilibrer les partenariats Nord-Sud**. Enfin, il était nécessaire que la loi prenne en compte **la restriction des espaces de la société civile** (Raphaël Chenuil-Hazan, d'Ensemble contre la peine de mort), pour faire face à la réduction des capacités et au besoin grandissant de soutien.

Renforcer l'efficacité de l'aide publique au développement par une meilleure mobilisation des acteurs du terrain et de la recherche

Elisabeth Barbier, chercheuse membre de l'IRD, a insisté sur l'importance de rendre les partenariats équitables en trouvant des complémentarités entre les agendas des pays du Sud et les priorités de la France. Pour ce faire, la France devrait **faire davantage appel aux acteurs de la recherche pour le développement** et rechercher une **meilleure imbrication des projets de la recherche avec l'action politique**. La France devrait soutenir davantage les structures d'enseignement supérieur et de recherche dans les pays partenaires ; ces

structures pourraient en particulier contribuer à une plus grande infusion des ODD dans les pays partenaires au travers des établissements scientifiques.

Philippe Petithuguenin, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), a indiqué la disponibilité et l'intérêt du monde de la recherche à travailler avec l'ensemble des services de l'administration concernée.

Pierre Jacquemot a par ailleurs souligné l'expertise du développement que les OSC, proches du terrain, pouvaient faire valoir pour améliorer l'efficacité des projets. Il a en particulier exprimé ses craintes quant aux risques de transformation d'Expertise France en filiale de l'AFD : il était probable que cela génère de la concurrence déloyale au détriment de **l'expertise des OSC de terrain**. En réponse, Rémy Rioux a réitéré l'engagement de l'AFD à adopter le « réflexe partenarial », afin de développer une expertise sur le développement qui soit collective. Le ministre a quant à lui affirmé qu'il entendait que l'identité d'Expertise France soit respectée dans la filialisation au sein de l'AFD.

Favoriser l'engagement des citoyens dans le développement et la solidarité internationale

Pierre Jacquemot a insisté sur l'importance de redonner de la légitimité à l'APD auprès de l'opinion publique. À ce titre, une **partie de la loi devrait être consacrée à la sensibilisation des citoyens aux enjeux de développement** (Jean-Marc Delauney, Éducasol).

Guillaume Nicolas, président du CLONG-Volontariat, a défendu lui aussi, au nom de tout le collège ONG, l'importance de **développer les volontariats de solidarité internationale (VSI) de réciprocité**. Il a également rappelé l'aide que pouvaient fournir les ONG pour cogérer des fonds sur le volontariat. Il a fait référence au « pass engagement-solidarité » préconisé par le rapport du député Hervé Berville et demandé à ce que les ONG soient concertées si l'idée devait être concrétisée. Marie Trelle-Kane, du CESE, s'est jointe à cette revendication en demandant **le renforcement de l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI)** et l'augmentation du soutien au volontariat local pour que les pays partenaires développent l'engagement international auprès de la jeunesse.



« Trois principes méritent d'être inscrits dans la loi :

- la reconnaissance du volontariat comme un levier à part entière de la politique de développement ; l'engagement citoyen doit devenir un marqueur qualité de toutes les initiatives et projets de développement (...);*
- le développement d'outils spécifiques pour soutenir nos partenaires de petites et moyennes tailles et des zones reculées, qui se sentent exclus de nos systèmes de coopération (...);*
- la mise en place d'un vrai volontariat de réciprocité, pour former la future société civile des pays partenaires et contribuer en même temps à l'ECSI en France. Le statut de service civique qui nous permet aujourd'hui d'accueillir des étrangers en France est trop contraignant en termes d'âge et de durée : développons un VSI de réciprocité pour que le volontariat de compétence soit aussi accessible aux sociétés civiles du Sud. »*

Guillaume Nicolas
Président du CLONG-Volontariat

Le ministre a reconnu l'importance du développement de volontariats de réciprocité.

Pour améliorer l'impact de l'ECSI en termes d'appropriation par les citoyens des enjeux de développement, Raphaël Chenuil-Hazan a également rappelé **l'importance d'y intégrer les droits de l'homme**, auxquels les français conservaient un fort attachement.

La création ou **l'expérimentation d'un collège citoyen du CNDSI** a été demandée par le représentant d'Éducasol. Le collège des syndicats a complété cette proposition en demandant que les rapports du CNDSI fassent l'objet d'une véritable reprise par l'administration.

4. Évaluation des résultats et transparence

Une politique plus fortement évaluée par ses parties prenantes

Philippe Jahshan a plaidé au nom de tous les membres du collège ONG pour une politique plus fortement évaluée et une plus grande implication de toutes les parties prenantes (en particulier les populations) dans les processus de conception, de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique. Le collège international a souscrit à cette revendication en demandant que les **évaluations soient menées en concertation avec les acteurs des pays partenaires**. Une des pistes évoquées par le député Hervé Berville consiste à mettre en place des commissions mixtes.

Le collège international a souhaité par ailleurs que l'impact de la coopération soit considéré **d'avantage à l'aune des résultats** qu'à celle des moyens : des indicateurs devraient être développés en ce sens. Selon Peggy Pascal, le recours à des **études d'impact indépendantes** devrait être systématisé.

À ce propos, Pierre Jacquemot a mis en garde contre le risque de tomber dans une loi trop rigide sur l'évaluation, qui bloquerait l'action et l'innovation sur le terrain ; à ce titre, il promeut **l'implication des bénéficiaires comme le meilleur critère d'évaluation**.



Une meilleure information

À propos de la transparence, les membres du CNDSI ont demandé que les acteurs soient **mieux informés de l'action de la France en matière de développement**, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral. En réponse, Cyrille Pierre et Pierre Gaudin ont rappelé que **le Document de politique transversale sur la politique française en faveur du développement**, accessible [en ligne](#), retraçait l'ensemble des crédits des autres missions du budget de l'État, des financements extrabudgétaires et des moyens des collectivités territoriales contribuant à la politique de développement, que ce soit pour les contributions bilatérales ou multilatérales. De même, les crédits, en programmation et en exécution de l'APD du budget de l'État, étaient présentés chaque année de manière détaillée, dont le FSD, dans les **annexes aux projets de loi de finances**, sur le [site](#) de la direction du Budget. Pour clarifier la complexité du dispositif, Pierre Gaudin a proposé de tenir une conférence budgétaire commune.

Les propositions du collège des ONG pour la nouvelle loi en 10 points

1. Réaffirmer des objectifs clairs pour l'APD – Droits humains/pauvreté inégalités climat (...);
2. s'assurer que l'APD ne soit pas détournée à d'autres fins (...);
3. s'assurer que la politique de développement soit soutenue par une attention aux autres politiques publiques et à leur impact sur le développement, grâce à un dispositif renforcé de suivi de la cohérence des politiques publiques avec le développement (...);
4. avoir une politique pilotée par un dispositif articulé autour de quatre piliers : le politique, le financier, le technique et le non-étatique. Dans ce cadre, le CNDSI doit être renforcé et mieux relié aux autres piliers ;
5. avoir une plus grande lisibilité et meilleure articulation entre le multilatéral et le bilatéral et des priorisations stratégiques pour chacun des canaux (...);
6. avoir une politique réellement partenariale : le partenariat est essentiel à la fois dans le dialogue, ici et sur le terrain, sur la conception et la planification et dans la mise en œuvre des politiques (...);
7. être davantage à l'écoute du terrain également, en impliquant les citoyens en France et dans les pays partenaires ;
8. une trajectoire budgétaire claire, que nous proposons d'étendre à 2025 et qu'elle permette d'atteindre 0,7 % du RNB à cette échéance. Maintenir l'additionnalité des financements innovants(...);
9. une politique davantage innovante et réciproque : en valorisant l'initiative inversée (de bas en haut). Nous avons beaucoup à apprendre des innovations développées au Sud ;
10. une politique plus fortement évaluée et restituée par et pour tous, dont les processus d'évaluation doivent impliquer toutes les parties prenantes, en particulier les acteurs locaux et les populations bénéficiaires.

Philippe Jahshan

Président de Coordination Sud

ANNEXE I - Calendrier des consultations dans le cadre de la future LOP-DSI

22 février 2018	Atelier de réflexion sur le bilan de la LOP-DSI de 2014 et les enjeux de sa révision, lors du Forum national pour une politique de développement renouvelée, session élargie du CNDSI
27 février 2018	Mission sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale confiée par le Premier ministre au député Hervé Berville
27 avril 2018	Entretien du Député Hervé Berville avec les membres du CNDSI dans le cadre de sa mission
8 octobre- 2 novembre 2018	Propositions en réponse à un questionnaire envoyé aux membres du CNDSI, de la CNCD et de FORUS en vue de la révision de la LOP-DSI
23 octobre 2018	Débat sur les propositions du rapport du député Hervé Berville lors de la session plénière du CNDSI présidée par le secrétaire d'État
16 novembre 2018	Session extraordinaire du CNDSI présidée par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, consacrée à la future loi, sur la base des réponses au questionnaire
3 décembre 2018	Séquence sur la loi lors de la plénière des Assises du développement à Dijon
13 décembre 2018	Réunion de la CNCD présidée par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, consacrée la future loi, sur la base des réponses au questionnaire
17 décembre 2018	Atelier de concertation décentralisée à Marseille, co-présidée par le secrétaire d'État et le président de la région, organisé en collaboration avec le réseau régional multi-acteurs Territoires solidaires
(date à confirmer)	Atelier de concertation décentralisée à Bordeaux, présidé par le ministre, organisé en coopération avec le réseau régional multi-acteurs SO-Coopération
(date à confirmer)	Deuxième session extraordinaire du CNDSI présidée par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la base d'une première version du projet de loi soumis au CNDSI pour avis

ANNEXE II - Liste des participants à la session extraordinaire du CNDSI de consultation sur la loi

Collège	Prénom	Nom	Organisation	Inscriptions
Collège des acteurs économiques	Romain	Le Chéquer	Groupe SOS	X (suppléant)
Collège des acteurs économiques	Laurent	Martinez	Plateforme du commerce équitable	X (suppléant)
Collège des organisations syndicales	Catherine	Houlmann	CFE-CGC	X
Collège des organisations syndicales	Corinne	Mares	Force ouvrière	X (suppléante)
Collège des ONG	Philippe	Jahshan	Coordination Sud	X
Collège des ONG	Yann	Illiaquer	Coordination Sud	X (observateur)
Collège des ONG	Peggy	Pascal	CCFD-Terre solidaire	X (suppléant)
Collège des ONG	Hélène	Dulin	CCFD-Terre solidaire	X (observateur)
Collège des ONG	Cécile	Duflot	OXFAM France	X
Collège des ONG	Pierre	Jacquemot	Groupe Initiatives	X
Collège des ONG	Frédéric	Boyer	Croix Rouge française	X
Collège des ONG	Jean-Marc	Delauney	Plateforme Éducasol	X (suppléant)
Collège des ONG	Thierno	Camara	FORIM	X
Collège des ONG	Lucie	Daniel	Équilibres et Populations	X (suppléante)
Collège des ONG	Emmanuel	Poilane	CRID	X
Collège des ONG	Raphaël	Chenuil-Hazan	ECPM - membre de plateforme des droits de l'homme	X
Collège des ONG	Marie-Pierre	Caley	ACTED	X
Collège des ONG	Renaud	Lapeyre	WWF France	X
Collège des ONG	Guillaume	Nicolas	CLONG Volontariat	X
Collège des ONG	Ghislaine	Hierso	Association 4D	X (suppléante)
Collège des ONG	Geneviève	Tardieu	ATD Quart Monde	X
Collège des organismes d'employeurs	Hélène	Valade	Suez Environnement	X
Collège des organismes d'employeurs	Stéphanie	Tison	Mouvement des entreprises de France	X (suppléante)
Collège des organismes d'employeurs	Liora	Sturenberg	FNSEA	X (suppléant)
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Philippe	Petithuguenin	CIRAD	X (suppléant)
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Julie	Vaillé	IDDDRI	X
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Élisabeth	Barbier	IRD	X (suppléante)
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Anne	Le Naelou	Institut d'étude du développement économique et social (IEDES)- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	X
Collège parlementaire	Marie	Trellu-Kane	CESE	X
Collège parlementaire	Adrien	Porquet	AN	X (suppléant)

Collège parlementaire	Rodrigue	Kokouendo	AN	X
Collège parlementaire	Adeline	Poucllet-Thévrier	AN	X (observateur)
Collège parlementaire	Ludivine	Jacquemain	AN	X (observateur)
Collège des collectivités territoriales	Valérie	Nicolas	ARF	X (suppléante)
Collège des collectivités territoriales	Geneviève	Sevrin	CUF	X
Collège des collectivités territoriales	Benjamin	Develey	France urbaine	X
Collège des collectivités territoriales	Lucie	Junet	Grand Reims	X (observateur)
Collège des personnalités étrangères	Rolando	Arellano	Entrepreneur, Pérou	X
Collège des personnalités étrangères	Adrien	Akouété	Syndicaliste, Togo	X
Collège des personnalités étrangères	Soukeyna	Ndiaye Ba	Entrepreneuse, Sénégal	X
Collège des personnalités étrangères	Christine	Andela	COSADER and National Alliance against Hunger, Cameroun	X
Collège des personnalités étrangères	Olfa	Soukri Chérif	Députée, Tunisie	X
Présidence de la République	Pierre	Bollinger	SG G7	X (observateur)
MEAE	Constance	Jacquin	Secrétariat d'État auprès du MEAE	X (observateur)
MEAE	Emmanuel	Puaisis-Jauvin	Directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international	X
MEAE	Mehdi	Achour	DGM/CIV	X (observateur)
MEAE	Anne-Sophie	Jouanneau	DGM/CIV	X (observateur)
MEAE	Elise	Marlet	DGM/CIV	X (observateur)
MEAE	Laure	Pradeau	DGM/CIV	X (observateur)
MEAE	Pierre	Raynaud	DGM/CIV	X (observateur)
MEAE	François-Xavier	Reymond	DGM/CIV	X (observateur)
MEAE	Marie	Rodriguez	DGM/CIV/Secrétariat du CNDSI	X (observateur)
MEAE	Michel	Tarran	DGM/CIV/Secrétariat du CNDSI	X
MEAE	Amandine	Toussaint	DGM/CIV/Secrétariat du CNDSI	X
MEAE	Cyrille	Pierre	DGM/Direction du développement durable (DDD)	X (intervenant)
MEAE	Josué	Serres	DGM/DDD	X (observateur)
MEAE	Johanna	Stilo	DGM/DDD	X (observateur)
MEAE	Jonathan	Thébault	DGM/DDD	X (observateur)
MEAE	Christine	Moro	DGM/Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales	X
MEAE	Dimitri	Arcanger	Direction de la communication et de la presse (DCP)	X (observateur)
MEAE	Sonia	Bachir	DCP	X (observateur)
MEAE	Olivier	Bove	DCP	X (observateur)

MEAE	Josselin	Masdeval	DCP	X (observateur)
MEAE	David	Peralbo	DCP	X (observateur)
Ministère de l'Économie et des Finances	Lauranne	Duhil	Direction générale du Trésor	X (observateur)
Ministère de l'Économie et des Finances	Pierre	Gaudin	Direction générale du Trésor	X (intervenant)
Ministère de l'Économie et des Finances	Dalcie	Thezenas	Direction générale du Trésor	X (observateur)
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Didier	Hoffschir	Délégation aux affaires internationales et européennes	X (observateur)
Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse	Virginia	Mangematin	DJEPVA	X (observateur)
AFD	Rémy	Rioux	AFD	X

© MEAE 2018

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats

Photos : session plénière de la CNDSI © MEAE/Judith Litvine